

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Maureillas las Illas en session ordinaire du mois de Juillet sous la Présidence de Monsieur Michel COSTE Président.

PRESENTS :

CERET : M. Michel COSTE, Mme Brigitte BARANOFF, M. José ANGULO, M. Denis DUNYACH, Mme Maria LACOMBE, M. José BELTRAN, M. Marti VILA-PASOLA, Mme Sophie MENAHEM

LE BOULOU : M. François COMES, Mme Rolande LOIGEROT, Mme Aline MOSSE, M. Carlos GREZES,

MAUREILLAS LAS ILLAS : M. Jean VILA, Mme Joseline LAFON, M. Stéphane GALAN

SAINT JEAN PLA DE CORTS : Mme Annette AICARDI, M. Patrick CASADEVALL

REYNES : M. Guy GATOUNES, Mme Florence CARLIER-RUIZ

L'ALBERE : M. Marc DE BESOMBES SINGLA

LES CLUSES : M. Alexandre PUIGNAU

LE PERTHUS : M. Thierry THADEE

TAILLET : M. Patrick JONCA

VIVES : -

ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES : Mme Stéphanie JUSTAFRE, Mme Géraldine FALEMPIN BOURDIN, M. Patrick PUIGMAL, M. Jean-Jacques PLANES, Mme Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, M. Hervé CAZENOVE ayant donné procuration à Mme Aline MOSSE, M. Jean-Claude FAUCON ayant donné procuration à M. François COMES, M. Patrick FRANCES, Mme Claudine MARCEROU, M. Antoine ROYO, M. Robert GARRABE, M. Jacques ARNAUDIES ayant donné procuration à M. Michel COSTE.

Secrétaire de Séance : Mme Florence CARLIER-RUIZ

M. Le Président procède à la vérification du quorum, désigne Mme Florence CARLIER RUIZ secrétaire de séance et fait part des procurations qui lui sont parvenues. Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 15/07/24, le Président procède au vote.

➤ **Vote : Unanimité**

Le Président informe les membres de l'assemblée que Mme Annette AICARDI a fait une demande d'intervention pour évoquer le projet de l'antenne 5G sur le hameau de Villargeil. Ce sujet sera évoqué lors des questions diverses en fin de séance.

1/INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Dossier présenté par Michel COSTE, Président

Délibération n° 2024/119/D

1/1 – Présentation du Rapport d'activité 2023

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport sera téléchargeable sur le site : www.vallespir.com et consultable auprès des services de la Communauté. Un exemplaire « papier » sera remis aux conseillers communautaires en séance.



Le Président donne la parole à Fanny Fontaine pour la présentation du rapport d'activités qui détaille tout le panel d'actions qui ont été menées sur l'année 2023. Il y a une nouveauté cette année dans le document : pour chaque compétence, une catégorie « perspectives 2024 » a été créée. Le Président remercie tous les services pour leur investissement au quotidien.



126

agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

49

Fonctionnaires

12,5 jours

taux d'absentéisme pour motif médical compressible

2

Accidents de travail

4 541 644€

charges de personnel

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.com des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

EFFECTIFS

126 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 49 fonctionnaires
- > 51 contractuels permanents
- > 26 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés 2 2% Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation 72% (emplois permanents)

Nombre de CDI 15 2% Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonnier ou accroissement 16 12% Part des saisonniers (tous contrats)

Nouvel organigramme du pôle cohésion sociale

Pour répondre aux besoins du service enfance jeunesse, réorganisation du Pôle Cohésion Sociale à compter du 01/01/2023.

Mise en place d'une newsletter RH

Outil de communication interne :
- édition N°1 – Août 2023
- édition N°2 – Novembre 2023

Mise en place du télétravail en septembre 2023

Suite à la délibération du 22 mai 2023 : mise en place du télétravail à titre expérimental à compter du 1/09/2023 pour un an – approbation des chartes informatiques et du télétravail valant règlement du télétravail. Instauration de l'allocation forfaitaire télétravail.

Questionnaire sur les risques psychosociaux

Mise en place d'un questionnaire permettant l'évaluation des RPS pour mise à jour du document unique des risques et élaboration d'un plan d'action de prévention dans la collectivité pour ses risques particuliers. Le questionnaire a été diffusé dans la newsletter du mois de novembre 2023



PERSPECTIVES 2024

- Mise en place de l'indemnité garantie de pouvoir d'achat dans la FPT (décret paru le 31/10/2023)
- Révision du régime indemnitaire – RIFSEEP – part IFSE liée à la fonction, sujeté et expérience professionnelle – révision des groupes de fonctions et revalorisation
- Évaluation des nouveaux rythmes de travail du Pôle Gestion et Valorisation des Déchets
- Évaluation du télétravail



2,1M €

de capacité d'autofinancement brute



4,4 années

de capacité de désendettement (seuil d'alerte : 10-12 ans)



0

augmentation des taux d'impôts

FINANCES - COMPTABILITÉ

Le service Finances – Comptabilité réalise, en lien avec les autres services de la collectivité, les 7 budgets de l'année qui seront proposés et soumis au vote du Conseil Communautaire. Pour chacun des budgets, on distingue les opérations de fonctionnement (qui permettent le bon fonctionnement des services intercommunaux) des opérations d'investissement (qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité). Ces budgets doivent être équilibrés en dépenses et en recettes. Le service Finances – Comptabilité assure ensuite le règlement des factures et le versement des subventions, dans le respect des crédits votés et des procédures d'engagement en place, ainsi que l'encaissement des recettes générées notamment par les prestations de services offertes aux usagers (crèche, périscolaire, collecte des déchets auprès des professionnels, etc).

Fonctionnement 2023

En fonctionnement, le résultat comptable 2023 du budget principal s'établit à + 2 523 k€, et permet de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 2 145 k€, soit 6% de mieux qu'en 2022. Ces bons résultats sont en partie dus aux optimisations réalisées au sein du service Gestion et Valorisation des Déchets et aux investissements engagés pour la collecte de proximité. La CAF brute est essentielle car elle permet à la collectivité de rembourser le capital des emprunts qu'elle a souscrit, et de financer ses investissements présents et futurs ; elle est dès lors suivie avec vigilance par le service Finances – Comptabilité.

Budget annexes

La Communauté des Communes dispose donc d'un budget principal, mais également de 6 budgets annexes. Parmi eux, trois concernent les zones d'activités économiques de Céret et de Boulou, un est dédié à l'Office de tourisme du Vallespir et un autre à la Pépinière d'entreprises Vall'up. Le dernier, consacré à la réhabilitation de la friche Sainte Marguerite à Céret, a enregistré 2 227 k€ de dépenses sur le seul exercice 2023, et commencera à encaisser les loyers de l'entreprise Cap d'Ona à partir de 2024.

PERSPECTIVES 2024

- Présentation, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, du plan d'investissement pour les 8 années à venir en cohérence avec le Projet de Territoire et la capacité d'autofinancement prévisionnelle de la collectivité.
- Objectif « 0 emprunt » pour se donner toutes les capacités de répondre aux enjeux du Projet de Territoire du prochain mandat
- Réalisation avec les communes d'un pacte financier et fiscal, pour revisiter les flux financiers existants avec l'intercommunalité, et renforcer leur pertinence eu égard à la situation financière de chaque acteur.



9
porteurs de projet accompagnés à Vall-Up



21
entreprises soutenues par le programme LEADER pour un montant total de 170 000€



2
rencontres inter-entreprises ayant réuni au total plus de 150 personnes représentant des entreprises et des partenaires de la CCV

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Service Développement Économique, aujourd'hui connu sous le nom de « Vall-Up » est le service œuvrant à l'aide à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire. Elle compte 6 agents : une responsable du service, une chargée d'accueil et référente entreprises, un conseiller numérique aux entreprises, un chargé de mission agriculture et forêt, une animatrice de la pépinière d'entreprises et une cheffe de projet « Petites Villes de Demain ».

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

- Vall-Up Week-End ayant conduit à l'intégration de 6 nouveaux porteurs de projet dans la pépinière
- 2 nouveaux partenariats signés : UPVD et CC du Haut Vallespir
- 1ère édition du concours « Les Trophées de l'Économie », remporté par l'entreprise Ecco des Bois
- Création d'un club ferroviaire réunissant les 5 entreprises ferroviaires du Boulou
- Lancement du club d'entreprises du Vallespir
- Signature de la convention-cadre Petites Villes de Demain du Vallespir, valant "Opération de Revitalisation de Territoire" pour les communes de Céret et du Boulou.

Les élus de la commission

- 11 réunions de la Commission Développement Économique
- 2 Journées de visite des entreprises du territoire
- Visites des entreprises récemment implantées dans le Parc d'Activités Économique En Cavallès

PERSPECTIVES 2024

- Finaliser un projet de portage de réouverture de commerces via FOCCAL sur Céret.
- Offrir du foncier économique sur le territoire.

PERSPECTIVES 2024

- Élaboration d'une stratégie d'inclusion numérique des entreprises du Vallespir notamment sur l'accompagnement dans l'adoption d'outils comptables numériques.
- Instauration d'une culture numérique entrepreneuriale
- Accroissement du nombre d'entreprises accompagnées

PERSPECTIVES 2024

- Porter l'atelier de transformation à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranées. Poursuivre la politique en foncier de l'accueil foncier.



- 5,14%
d'ordures ménagères collectées par rapport à 2022



16,7 T
de déchets évités par an grâce au compostage



- 3%
de déchets ménagers recyclables collectés par rapport à 2022

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le service de Gestion et Valorisation des Déchets ainsi que les déchetteries jouent un rôle crucial dans le maintien de la propreté et de la santé publique en gérant efficacement les déchets produits par les ménages et les entreprises. C'est une synergie de travail pour gérer efficacement les déchets, réduire leur impact environnemental et promouvoir leur transformation en ressources utiles. Ils jouent un rôle clé dans la transition vers une économie circulaire et la protection de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPAUX INDICATEURS

Ordures Ménagères résiduelles et assimilés (OMR)

La collecte des OMR est assurée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis le 1er juillet 2023. Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants). Les gros producteurs (professionnels) sont en collecte dites porte à porte et soumis à la redevance spéciale. Depuis le 1er juillet 2023, le programme de mise en place des colonnes aérienne est arrivé à terme. 5 822 T OMR ont été collectées, soit une baisse de 299 T par rapport à 2022 (6 121,55T) ce qui représente une baisse de 5,14 %. Cela représente environ 277,43 kg/hab./an. contre 291,67 kg/hab./an en 2022.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compostage pour les particuliers

La CCV en partenariat avec le SYDETM 66 mènent une action de promotion du compostage individuel en habitat pavillonnaire. Pour l'année 2023, ce sont 182 composteurs qui sont venus équiper les foyers individuels contre 147 en 2022.

Compostage de quartier (partagé)

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un jardin pour installer un composteur individuel, le compostage de quartier peut être une solution. Une plateforme est installée en pieds d'immeuble ou sur un espace public et plusieurs foyers déposent leurs déchets organiques.

Compostage collectif

Cette action consiste à proposer différents établissements accueillant du public (restaurant scolaire, maison de retraite, etc...). L'objectif est de détourner de la poubelle d'ordures ménagères toute la partie fermentescible issue des restes de repas.

Au total ce sont 16,7 Tonnes d'évitement par an.

12 plateformes de compostage couvrant l'ensemble des HLM (274 log.)

8 plateformes de compostage

Depuis 2010 : 2 385 composteurs distribués

PERSPECTIVES 2024

- Au 1er janvier, le SYDETM 66 récupérera la compétence « bas de quai » des déchetteries.
- Obligation, pour toutes les collectivités, de proposer à leurs habitants une solution de tri à la source et de valorisation de leurs biodéchets : autrement dit, de l'ensemble de leurs déchets alimentaires et déchets verts.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dites AGECL, du 10 février 2020 a apporté, dans son axe « Mieux produire » notamment, une profonde refonte des filières REP (Responsabilité Élargie aux Producteurs), tant quantitative, que qualitative. D'ici 2025, en effet, ce sont 10 nouvelles filières de déchets qui devraient voir le jour et 6 qui sont des extensions de filières déjà existantes.
- Une nouvelle filière REP pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du bâtiment (PMCB) - Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire. Ces nouvelles obligations visent à renforcer les mesures déjà en place pour améliorer la gestion des déchets de bâtiment, en encourageant notamment la réduction, le réemploi et le recyclage des matériaux de construction. L'objectif est de favoriser une économie circulaire dans le secteur de la construction, en limitant l'utilisation de nouvelles matières premières et en réduisant l'impact environnemental des déchets de bâtiment



488

dossiers traités en 2023



+15%

de demandes traitées depuis 2020



23

dossiers spécifiques liés à l'accessibilité des ERP

URBANISME

Service intercommunautaire mutualisé entre la CCV et la CCHV, le service urbanisme est missionné pour instruire les demandes d'autorisations du droit des sols (certificats d'urbanisme opérationnel, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les demandes d'autorisations liées à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Il assure une veille réglementaire et suit l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme existants sur le territoire (SCOT, PLU, CC). Il joue également un rôle de conseil et d'appui technique aux communes. Service transversal il assure l'accompagnement et la réalisation des projets du territoire en étant à l'interface des différents acteurs publics (collectivités, services de l'Etat, gestionnaires de réseaux...) et privés (architectes, géomètres, notaires, aménageurs...).

FAITS MARQUANTS 2023

Évolutions réglementaires

- Loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) institue l'obligation pour les communes d'identifier des zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAENR). Le service urbanisme travaille en lien avec le service Développement Durable pour la mise en place de cette nouvelle planification locale.
- Obligation de dématérialisation pour l'entrée en vigueur et la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, à partir du 1er juillet 2023. Désormais les SCOT, les PLU, les PLUI ainsi que les délibérations qui les approuvent ne peuvent entrer en vigueur que s'ils ont été publiés de façon dématérialisée sur le portail national de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr (décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité).

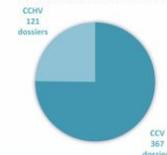
43

- Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (dite Loi ZAN) : la CCV accompagne les Communes pour le suivi et l'intégration des objectifs ZAN dans les documents d'urbanisme dans le calendrier imposé par la loi : 22/02/2027 pour le SCOT et 22/02/2028 pour les PLU et Cartes Communales.

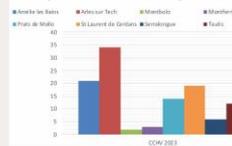
Réglementations locales applicables

- Le SCOT Littoral Sud et le PLU de Reynes sont en cours de révision, la CCV a participé tout au long de l'année 2023 à plusieurs ateliers de travail thématiques pour la construction des futurs documents.
- Modification simplifiée du PLU de Cérêt lancée par arrêté n°1/2023 du 3/02/2023 en vue de modifier le règlement de la zone UCg et l'OAP du secteur de la gare.
- Modification et révision PLU Le Boulou en cours.
- Mise en compatibilité PLU Serralongue pour projet UTN de Falgos en cours.

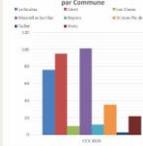
NOMBRE DE DOSSIERS PAR EPCI



Répartition en nombre de dossiers par Commune



Répartition en nombre de dossiers par Commune



PERSPECTIVES 2024

- Accompagnement des communes sur la mise en place de l'instruction des autorisations relatives à la publicité.
- Évolution de la convention et des missions du service intercommunautaire en lien avec la dématérialisation.
- Participation aux travaux de révision du SCOT.
- Construction d'une stratégie commune pour intégrer les objectifs ZAN à l'échelle de la CCV en lien avec le projet de territoire.

44



28

dossiers engagés dans le cadre du PIG en 2023



62 647€

de subventions engagées en 2023



1

convention PIG renforcée signée en 03/2023

HABITAT

L'habitat et la politique de logement entrent dans le cadre de la compétence CCV depuis 2011 avec la gestion de plusieurs opérations identifiées d'intérêt communautaire dont la mise en œuvre et le suivi de programmes de subventions dédiés pour répondre aux attentes des habitants du Vallespir en matière d'accessibilité à la propriété, de rénovation et d'adaptation des logements. La CCV accompagne les politiques publiques départementales et nationales en matière de logements sociaux, de logements indignes et joue également un rôle d'observatoire de l'évolution de l'offre de logements sur le territoire.

FAITS MARQUANTS 2023

Contractualisation d'un volet renforcé au sein du PIG départemental

Conscient du rôle prépondérant des politiques locales de l'habitat pour répondre aux situations les plus fragiles, la CCV a travaillé avec les communes pour identifier des secteurs renforcés qui présentent des potentiels d'habitat indigne ou très dégradé en vue d'optimiser la démarche de prospection, d'animation et d'information du dispositif du PIG qui la lie au département et à l'ANAH pour accompagner financièrement les propriétaires occupants et bailleurs. Ainsi dans les communes du Boulou, Cérêt, Le Perthus et Maureillas Las Illas des secteurs concentrant des problématiques accentuées d'un habitat ancien dégradé, de propriétaires aux ressources modestes à très modestes, et de propriétaires bailleurs en retrait des projets de réhabilitation ont été identifiés et validés par les partenaires afin de doter les propriétaires de ces secteurs de moyens financiers supplémentaires, et d'accentuer davantage encore l'effet incitatif du programme de subventions associé au PIG.

45

Coordination des objectifs de logements

Dans le cadre de la révision du SCOT et des enjeux liés au ZAN la CCV assure le suivi de la production d'offre de logements sur le territoire.

En 2023 225 nouveaux logements ont été autorisés dont 7% dédiés aux LLS.

La CCV élabore en lien avec les communes un cadre de travail pour contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations en lien avec le projet de territoire et anticiper les enjeux de développement du parc de logement dans les différents documents cadre associés.

PERSPECTIVES 2024

- Accompagnement des communes à la gestion de l'offre de logements en lien avec les objectifs du ZAN
- Labellisation de la CCV par l'ANAH
- Construction du Guichet Habitat.
- Préparation de la mise en place d'un PLH en lien avec le projet de territoire

46



3 ans
de mise en œuvre
du PCAET

147
personnes
conseillées cadastre
solaire et
thermographie
aérienne

800
visiteurs pour
ARAVIA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour l'année 2023, le service Développement Durable a fonctionné avec :

- 1 personne à temps complet dédiée au suivi des programmes de développement durable et à la mise en œuvre de la stratégie
- 1 personne à temps complet dédiée aux mobilités durables
- 1 personne à temps complet dédiée à la transition énergétique

Plusieurs fonds ont permis de renforcer le service de manière notable au cours de l'année 2023, mais aussi d'étoffer les actions menées, notamment le programme Avenir Montagnes Mobilités, le programme Fonds Vert. Aussi, la définition du projet de territoire au cours de l'année a mobilisé le service et les commissions associées étant donné l'importance donnée aux questions de mobilité et de transition énergétique.

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La commission Transition Énergétique, présidée par Guy GATOUNES, Maire de Reynes, Vice-Président de la Communauté de Communes, suit la mise en œuvre du Plan Climat et des actions de transition énergétique. Elle compte 26 élus référents des 10 communes membres et s'est réunie 4 fois en 2023.

47

Aire de repos pédagogique de la véloroute voie verte

La Communauté de Communes a coordonné la mise en œuvre d'une action de sensibilisation du jeune public en lien avec la biodiversité et la véloroute voie verte. L'objectif du projet était la création de panneaux de sensibilisation à disposer sur une aire de repos de la véloroute voie verte, tout en sensibilisant les élèves aux questions de pollution, de déplacements et de biodiversité. Ce projet a été proposé par une classe de CM1 de l'école Marc Chagall de Céret et la classe ULIS du collège Jean Amade. L'UT Génie Biologie de l'UPVD a mis à disposition 2 étudiants qui ont proposé un programme d'activités.

Ce partenariat a permis d'aboutir à la création de trois panneaux de sensibilisation : la faune, la flore, environnement et pollutions ; ainsi qu'à une œuvre d'art collective réalisée à partir de pièces de vélos récupérées.

La collectivité accompagne également la labellisation des communes membres qui le souhaitent. En 2023, deux communes ont candidaté et obtenu le label : Saint Jean Pla de Corts et Maureillas - Las Illas

Label écomobilités

En 2023, la Communauté de Communes a vu la reconduction de sa labellisation territoire Ecomobilité par l'ADEME, qui témoigne de l'engagement de la collectivité dans cette démarche depuis 2013. Pour l'obtention de ce label, la Communauté de Communes a proposé 5 actions phares :

- Mise en place du Rézo Pouce
- Événement en faveur des mobilités durables
- Mise en œuvre d'un Carapattes
- Réalisation de cartes des temps piétons
- Suivi de la Véloroute Voie Verte (4 ans)

#ARAVIA

La 8ème édition de #Aravia, s'est tenue dimanche 25 septembre 2023, dans le parc du Château d'Aubry. Cet événement vise à sensibiliser aux mobilités, au développement durable et à la valorisation du territoire. Il est organisé depuis 2015 en partenariat avec les acteurs socio-économiques du territoire qui animent cette journée.

PERSPECTIVES 2024

- PCAET :**
 - Bénéficier d'une évaluation mi-parcours finalisée
 - Bénéficier d'un Plan Climat ajusté au plus près des enjeux et évolutions du territoire
 - Assurer l'animation et le suivi avec les communes via la commission et en interne.
- Cadastre solaire, thermographie aérienne et thermographie de façade :**
 - Poursuivre les permanences et adapter l'organisation aux attentes
 - Développer le conseil et l'information en faveur de l'amélioration de l'habitat
 - Suivre la réflexion et le passage à l'action des bénéficiaires des outils
- Énergie renouvelable :**
 - 1 projet en réflexion dans le cadre d'une réhabilitation
 - 1 projet en réflexion dans le cadre d'une nouvelle construction
- Avenir Mobilités Montagne :**
 - Lancement du projet « Accompagnement à la réalisation d'un schéma communal d'organisation des mobilités »
 - Lancement du projet « Accompagnement à l'organisation des déplacements des employés en zone d'activités économiques »
- Chalet de l'Albère :**
 - Terminer les travaux de requalification durable
 - Définition du plan d'actions pour le repositionnement touristique
- Vélo route voie verte :**
 - Aménager des aires de repos et services aux cyclotouristes
- Carte des temps piétons :**
 - 1 nouvelle carte des temps à éditer à Saint Jean Pla de Corts
 - 1 carte des temps à reéditer à Maureillas - Las Illas

51



1 904 000€
investis pour la
dépollution des
Berges du Tech

2 622 000€
investis pour les travaux
de réhabilitation de la
friche Sainte Marguerite

100km
de patrouillage
effectués pour
l'entretien de la vélo
route voie verte

VOIRIE ET TRAVAUX

Le service Voiries et Travaux de la Communauté de Communes du Vallespir joue un rôle essentiel dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures locales. Ce service se charge de la gestion, de l'entretien et de la réhabilitation des routes et espaces publics. Leur mission inclut la surveillance régulière des voiries, la planification et l'exécution de travaux de réparation et d'entretien, ainsi que la coordination avec d'autres entreprises pour assurer la sécurité et la qualité de vie des habitants.

LES TRAVAUX DE VOIRIE ET ÉTUDES RÉALISÉS

Requalification de l'espace autour de la place du souvenir à Le Boulou.
Suite à la démolition par la commune de 2 bâtiments, le projet consiste à créer un îlot de fraîcheur et de convivialité avec un maximum de dés-imperméabilisation autour de la place du souvenir. Les travaux comprennent :

- les plantations d'arbres et d'arbustes de type méditerranéens avec un espace engazonné demandant peu d'arrosage,
- une liaison piétonne en béton drainant,
- une aire de jeux pour les enfants,
- des places de stationnement,
- un espace consacré à M. Maratrat résistant de la 2ème guerre mondiale qui donnera son nom à ce nouvel espace.



53

DIVERS TRAVAUX ET ÉTUDES

Réfection et requalification du chalet de l'Albère
Rénovation thermique, réaménagement intérieur des dortoirs, pose de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation.

Attribution des marchés de travail
définition d'un planning permettant à l'établissement d'être le moins impacté possible



Service Jeunesse à Céret

Création d'un local de stockage à ossature bois sur la terrasse du 1er étage.
Suivi du chantier.

Réaménagement du coin tisanerie par différentes entreprises, modifications électriques, de plomberie et pose d'un ensemble de meuble.
Peinture réalisée par notre service technique.



Crèche de Maureillas Las Illas

Remplacement alarme intrusion, réparation fuite, nettoyage, révision de la toiture et remplacement de tuiles canal.

Suivi entretien divers bâtiments

Réalisation des fiches journalières d'entretien des bâtiments, des parcs d'activités et suivi des travaux réalisés en interne par notre service technique.
Vérifications des installations électriques de l'ensemble de nos bâtiments par le bureau Véritas.
Vérifications des assesseurs par les installateurs.
Vérifications et entretiens des installations de chauffage-climatisation par l'entreprise PFR.
Contrôle des aires de jeux par un organisme agréé.

PERSPECTIVES 2024

- Suivi travaux vestiaires et hangar pôle déchets.
- Etude aménagement de l'entrée Ouest de la RD115 à Saint Jean Pla de Corts comprenant la création liaisons douces et d'aménagement paysager.
- Etude réaménagement de l'avenue des Albères à Maureillas las Illas comprenant la création d'un trottoir et sécurisation des usagers.
- Consultation travaux Maison des Producteurs.

57



PÔLE PETITE ENFANCE

31
professionnels
auprès des enfants

140
enfants accueillis

3
établissements
d'accueil de jeunes
enfants

Le pôle petite enfance de la Communauté de Communes du Vallespir est composé de 31 professionnels, pour un équivalent temps plein de 24,29 ETP. 3 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) situés sur les communes de Céret, de Le Boulou et de Maureillas Las Illas et un Relais Petite Enfance (RPE) itinérant sur le territoire sont coordonnés par une infirmière puéricultrice. La capacité d'accueil des 3 crèches est de 68 places d'agrément en 2023, 140 enfants ont bénéficié d'un accueil en collectivité pendant l'année. Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 toute l'année, elles sont fermées les jours fériés, une semaine au printemps, 3 semaines en été et une semaine entre Noël et jour de l'an. Le Relais Petite Enfance (RPE) est ouvert de 8h30 à 17h30, (fermeture idem crèches) avec les matins une itinérance sur les communes de Le Boulou, Maureillas Las Illas, Saint Jean Pla de Corts, Reynès et Céret pour proposer des ateliers animés par l'éducatrice de jeunes enfants, et l'après-midi réservé pour accueillir les familles, les assistants maternels et gérer tout l'administratif.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES :

49 demandes sont analysées (64 en 2022) sur les listes d'attentes EAJE pour la rentrée de septembre 2023 ; 31 nouveaux enfants ont été accueillis en septembre pour un total de 85 enfants présents dans les crèches soit 1,25 enfant par place agréée. 18 enfants sont orientés vers l'accueil individuel chez les assistants maternels du territoire, les familles seront toutes accompagnées par le RPE du Vallespir.



PERSPECTIVES 2024

- Mise en place d'une intervention commune dans toutes les crèches, menée par un professionnel des activités sportives adaptées.
- Organisation de la semaine petite enfance sur la thématique « Viens je t'emmène »
- Soutien à la parentalité : plusieurs temps sont prévus pour échanger avec les parents et pour se rencontrer : soirée conférence, café des parents, portes ouvertes dans les crèches quelques après-midi dans l'année, atelier d'information sur les perturbateurs endocriniens, journée petite enfance commune avec la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, soutien à la parentalité sur la thématique du sommeil.
- Soutien du métier d'assistants maternel par l'intermédiaire du Relais Petite Enfance : réunion, accompagnement des nouveaux agréés, intégration lors des ateliers quotidiens.



PÔLE ENFANCE JEUNESSE

1372
enfants accueillis
sur le temps
méridien sur 9 écoles
du Vallespir sur
Céret, Le Boulou et
Maureillas

48 jeunes
sur 90 entre 14 et 17
ans inscrits sur les
séjours 2023

33
agents formés sur
13 thématiques
différentes

Le service enfance jeunesse fait partie du pôle cohésion sociale de la Communauté de Communes. Dans le service Enfance, il y a 4 ALSH extrascolaires (ALSH maternel de Le Boulou, ALSH Maternel et ALSH élémentaire de Maureillas Las Illas et accueil ados) et 5 ALSH périscolaires situés dans les 9 écoles des communes de Céret, Le Boulou et Maureillas. Le service est composé de 10 agents directeurs et adjoints qui accompagnent 29 animateurs en contrat, 8 agents mis à disposition par les communes et 9 associations qui interviennent quotidiennement auprès des enfants.

BILAN À MI-PARCOURS DE LA CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 29 novembre 2021 pour 4 ans, est une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles du territoire dans divers domaines dont celui de l'Enfance Jeunesse et de la Parentalité. Elle permet d'octroyer des aides financières nécessaires aux fonctionnements des accueils de loisirs. Ce bilan à mi-parcours a permis de reprendre 6 thématiques et les 13 fiches actions avec leurs orientations et objectifs.

Développement des réseaux et participation aux actions collectives

- Signature d'une convention pour mettre en place le dispositif « sac ados » de l'association Vacances Ouvertes, ce dispositif soutient financièrement les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent réaliser un projet de voyage en toute autonomie et sécurité.
- Accompagnement du dispositif de l'aide au permis de conduire du Conseil Départemental.
- Suivi des jeunes en formation BAFA financé par la CAF.
- Suivi des volontaires en service civique.

infojeunes	STATISTIQUES RÉSEAUX												Total
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
Nombre de publication FACEBOOK	5	9	14	10	1	3	5	0	6	5	7	1	64
Nombre de fans FACEBOOK	5	7	7	8	1	1	10	10	10	10	10	10	10
Nombre d'adhésions FACEBOOK	865	960	1057	1068	26	438	236	0	431	891	1214	81	630
Nombre de commentaires	1128	1365	2251	1928	347	638	585	0	890	1212	750	190	11862
Nombre d'interactions	65	18	14	20	2	5	8	0	9	20	15	4	155
Nombre de publication INSTAGRAM	1	8	5	1	1	2	2	0	1	1	1	1	64
Nombre de fans INSTAGRAM	3	7	7	8	9	1	3	0	3	3	1	1	42
Nombre d'adhésions INSTAGRAM	438	940	877	751	83	124	147	0	178	231	885	105	2781
Nombre de commentaires	670	1247	1038	1044	167	181	484	0	1218	164	1011	218	8887
Nombre d'interactions	40	10	65	64	1	8	14	0	21	28	64	21	380
TOTAL	645	1025	1104	1182	107	572	627	0	1018	1344	1921	246	11882
Facebook	865	960	1057	1068	26	438	236	0	431	891	1214	81	630
Instagram	438	940	877	751	83	124	147	0	178	231	885	105	2781
Interactions	105	28	79	84	3	13	22	0	42	48	79	25	535

PERSPECTIVES 2024

- Le conseil communautaire est en cours de réflexion sur la pertinence de poursuivre ce partenariat associatif pour gérer des accueils de loisirs de mineurs : étude de reprise en régie.
- Accroître la fréquentation actuelle (baisse en 2023 de la fréquentation extra-scolaire) Mobiliser l'implication des familles.
- Projet de réaménagement des locaux et création d'un nouvel espace jeunesse pour les + de 14 ans.



COMMANDE PUBLIQUE

28
procédures de marchés publics lancées en 2023

dont 28 procédures adaptées

1,8M
d'euros investis sur le territoire par le biais de la commande publique

La principale mission du service **marchés publics** est la gestion des achats et des contrats passés par la collectivité. Il est chargé de garantir la conformité des procédures de passation de marchés avec la législation en vigueur, d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats, et de veiller à la bonne utilisation des deniers publics. Ce service coordonne la rédaction des appels d'offres, l'analyse des candidatures et des offres, et la notification des marchés aux titulaires retenus. De plus, il assure le suivi administratif et financier des marchés, contribuant ainsi à l'efficacité et à la qualité des services rendus aux citoyens.

MARCHÉS PUBLICS INSTRUMENTÉS EN 2023 PAR LE SERVICE

Marchés de fournitures et de services :

Acquisition de matériels informatiques / prestations de services de télécommunication / prestations de services juridiques / acquisition de vélos à assistance électrique / acquisition d'un camion triporteur / évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCV / insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'une activité économique de ramassage des encombrants en Vallespir / études sur l'accompagnement à l'organisation des déplacements des employés en ZAE.

Marchés de travaux :

Construction d'un local de rangement pour le service Enfance Jeunesse à Céret/ Travaux de rénovation et requalification durable du Chalet de l'Albère / Réhabilitation de la Place du Souvenir à Le Boulou / Réfection de trottoirs à la Cabanasse de Reynès.

VERS UN PROCESSUS D'ACQUISITION PLUS DURABLE :

La Communauté de Communes du Vallespir manifeste une volonté de s'engager dans une démarche d'achat durable, notamment lors du renouvellement du parc d'ordinateurs portables, privilégiant l'acquisition d'ordinateurs reconditionnés. Cette démarche s'inscrit dans une politique de développement durable visant à réduire l'empreinte écologique de ses activités tout en optimisant les ressources financières. Cette initiative permet également de sensibiliser les agents et la population locale aux enjeux de ses activités tout en optimisant l'accès à du matériel informatique performant et durable.

HAUSSE DES PRIX :

La commande publique est directement impactée par la flambée des prix, désormais les acheteurs publics ont :

1/ L'obligation de prévoir des prix révisibles, notamment lorsque les matières premières sont directement impactées par la fluctuation des prix (denrées alimentaires, énergie, travaux, etc.) et ce, afin de permettre une relation équilibrée entre l'acheteur et le fournisseur, notamment lorsqu'il s'agit de contrat de longue durée.

2/ La possibilité de modifier les conditions des contrats, notamment le quantité ou le périmètre de la prestation ou l'aménagement des conditions et les délais de réalisation afin de pallier aux difficultés provoquées par le contexte actuel. Les acheteurs sont malgré tout incités à vérifier la réalité et la sincérité des justificatifs apportés par le titulaire pour éviter de payer des sommes qui n'ont aucun lien avec les circonstances imprévisibles ou dont la réalité ne serait pas objectivement justifiée.

3/ L'incitation à geler les pénalités contractuelles, notamment pour retard, lorsque le titulaire est dans l'impossibilité de s'approvisionner dans des conditions normales.

PERSPECTIVES 2024

- Élaboration d'un guide interne de la commande publique à destination des différents services, partie prenante de l'achat
- Réflexion autour du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à compter du 1er janvier 2026
- Poursuite de la mutualisation des achats avec les communes membres de l'EPCI

75

76



MAISON FRANCE SERVICES

3281
demandes traitées

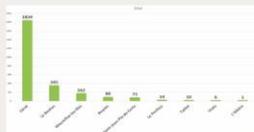
+ 16,84%
de demandes par rapport à 2022

13,8
entretiens par jour d'ouverture

La Maison France Service est ouverte depuis le 15/12/2021, et est située dans les locaux de la résidence administrative rue Simon Battie. Elle accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h à Céret, les mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous ou en accès libre.

Demandes et fréquentation de la Maison France Services à Céret en 2023

En 2023 France service poursuit son développement et voit sa fréquentation augmentée. 3 281 demandes traitées ont été traitées en 2023, soit une augmentation de 16,84 % par rapport à 2022. 13 8 entretiens sont réalisés par jour d'ouverture. Le présentiel est le mode le plus fréquent et représente 85,64 % des demandes traitées. En moyenne, les accompagnements durent entre 10 et 20 minutes.



Répartitions des usagers par communes en 2023

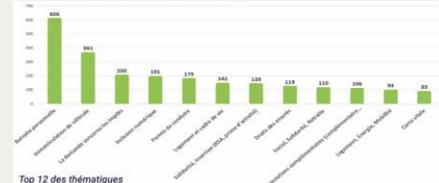
Evolution du nombre d'usagers par commune sur 3 ans

Commune	2021	2022	2023
Céret	2800	3200	3281
Le Boulou	140	150	150
Le Vallespir	100	100	100
Le Boulou	80	80	80
Le Boulou	60	60	60
Le Boulou	40	40	40
Le Boulou	20	20	20
Le Boulou	10	10	10
Le Boulou	5	5	5
Le Boulou	2	2	2
Le Boulou	1	1	1

Partenaires privilégiés

Partenaire	Nombre de demandes	Taux
L'assurance retraite (CNAV)	655	24%
La ministre de l'Intérieur (ANIS)	620	21,99%
L'assurance maladie (CNAV)	491	17,99%
La caisse d'allocation familiale (CAF)	312	11,78%
La MSA	290	10,68%
La direction générale des finances publiques (DGFPR)	226	8,28%
Point Justice	106	3,88%
France Travail	17	0,62%
Cheque énergie	1	0,04%
La Poste	1	0,04%
France reiner	1	0,04%

> 23,1 % concerne des usagers hors territoire CCV



Participation des agents à aux première rencontres régionales France Service à Toulouse



Participation de l'ensemble agents à une formation continue sur l'ensemble des partenaires



PERSPECTIVES 2024

- Réaménagement et agrandissement de l'espace France services pour mieux accueillir les usagers et assurer la sécurité des agents d'accueil.

77

78




7
actions de
prévention grand
public organisées
sur le territoire de la
CCV


471
personnes touchées
directement par ces
actions


4
participations à des
appels à projets
dont 3 ont aboutis

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument d'animation territoriale des politiques publiques de santé. Il permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé permettant de répondre aux enjeux prioritaires de santé du territoire et de soutenir des dynamiques locales. Ces contrats participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé (ISTS) en agissant sur les déterminants de la santé.

Le CLS "Ma santé en Vallespir" a été signé en décembre 2022 par les Communauté de Communes du Vallespir et du Haut Vallespir, l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

LES FAITS MARQUANT DES 2023 :

Faciliter l'accès aux soins

En soutenant l'organisation des soignants libéraux en "Communauté Professionnelles Territoriale de Santé" (CPTS). Elle permet le regroupement et l'organisation des acteurs de santé entre eux pour améliorer la coordination et favoriser une meilleur accessibilité aux soins.

En soutenant l'émergence du Centre de Santé Municipal de Céret et l'adhésion au GIP (Groupement d'intérêt Public) "Ma santé ma Région".

En réalisant un livret de présentation du territoire à l'attention des futurs médecins et en se mobilisant sur le forum des internes de médecine à Montpellier.

En accompagnant des conventionnement CCAS/CPAM/CARSAI pour faciliter les accès en proximité entre les acteurs de terrain et les usagers et ainsi fluidifier les parcours de l'accès aux droits.

79

Perte d'autonomie :

Mise en place de l'articulation des ateliers à destination des seniors et inscription dans les parcours de soins. Avec la création d'une cartographie et d'une planification annuelle à l'attention des partenaires et des acteurs du parcours de soin.

Visibilité et lisibilité de l'offre :

Réalisation d'un annuaire santé du territoire co-construit avec un prestataire. Réalisation du cahier des charges du futur site internet santé en Vallespir, recensant l'ensemble des actions et les acteurs du territoire.

PERSPECTIVES 2024

- Organisation de campagnes de mesure du radon dans les établissements recevant du public (ERP) et auprès du grand public en lien avec le prestataire.
- Participation au dépôt de candidature du "Médicobus", pour favoriser le "aller vers" et l'accès à un médecin traitant pour tous.
- Poursuivre le soutien à l'ouverture du Centre Médical de Céret.
- Création d'un site internet santé en Vallespir pour une meilleur visibilité des actions et des acteurs du territoire.
- Mise en route de la "Médiation santé sport" l'accès à l'activité physique et à la santé pour les publics en situation de précarité.
- Poursuivre le développement de l'offre de consultation sur le territoire en renforçant les partenariats initiés avec le Centre Hospitalier de Perpignan, de Thuir notamment.
- Poursuivre les actions de prévention favorables aux changements de comportements et à la promotion de la santé, notamment sur les publics jeunes, le dépistage des cancers et la lutte contre les addictions sur le territoire.

82



+ de 50
applications Web
Cartographiques
sont mises à dispo-
sition des agents la
CCV



31 247
parcelles
cadastrales mises à
jour chaque année
sur le territoire de la
CCV



91%
de la surface du
territoire n'est pas
artificialisée en
2021

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Ce service est mutualisé avec la Communauté de communes du Haut Vallespir.

Il assure un support aux services de la CCV dans la gestion de leur données géographiques, création de cartes, acquisition de données, création d'applications cartographique Web ou mobile.

RETOUR SUR QUELQUES PROJETS DE 2023 :

Suivi du déploiement des colonnes déchets :

Cartographie mobile du déploiement des nouvelles colonnes
Mesure des zones de desserte
Mise en place d'une carte interactive accessible aux usagers sur le site internet de la CCV / les réseaux sociaux.

Développement d'une application de consultation des données de cadastre solaire :

Dans le cadre des études en faveur de la transition énergétique du Vallespir, le service a intégré les données du potentiel de production solaire sur toutes les toitures/parkings du territoire. Ainsi le prestataire qui dispense les permanences d'aide à l'amélioration de l'habitat, peut en un clic disposer de données chiffrées concernant le potentiel de production photovoltaïque, le temps de retour sur investissement, le coût de raccordement sur le réseau pour la revente...

83

Lancement de l'inventaire des ZAE :

La loi Climat et Résilience oblige les collectivités à réaliser un inventaire exhaustif de l'occupation des zones d'activités. Le service SIG a accompagné le service développement économique dans la spécification de ces besoins dans le cadre de cette étude.

Mise aux normes des DU :

Le service a accompagné la commune de Reynès dans la mise aux normes et la publication de son document d'urbanisme sur le géoportail national de l'urbanisme.

Développement d'une application ZAN :

Afin de mesurer la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, le service a récolté les données disponibles et les a intégrés au sein d'une application cartographique permettant d'évaluer différents scénarios de développement raisonné du territoire.



PERSPECTIVES 2024

- Ouverture aux usagers :
 - Déclaration et suivi d'incidents déchets
 - Déclaration et suivi des rids de frelons
- Suivi voirie CCV
- Organisation de la Journée Professionnelle de Acteurs du SIG 66 à la Maison de l'Eau et de la Méditerranée au Boulou
- Suivi du taux de remplissage et des incidents sur les colonnes
- Accompagner les élus dans le cercle du zéro artificialisation des sols.

84



18
disciplines
enseignées



5
ateliers dispensés



277
élèves inscrits
sur les deux
communautés de
communes

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale est une école de musique qui propose une grande variété d'enseignements : instruments à vents, à cordes, piano, percussions, instruments amplifiés, chant, musique catalane... Un jardin musical et un éveil musical sont proposés aux plus jeunes dans les différents lieux des communautés de communes du Vallespir et du Haut-Vallespir.

Effectif de l'école à la rentrée scolaire 2023

DISCIPLINE	HAUT VALLESPIR	VALLESPIR
Piano	30	40
Chant	3	14
Trumpette	12	13
Truambone	8	7
Batterie	13	33
Percussions	-	6
Saxophone	5	9
Clarinette	-	2
Guitare classique	6	20
Guitare électrique	-	3
Éveil	2	4
Instruments traditionnels	6	3
Violon	3	9
Alto	-	1
Violoncelle	-	7
Flûte	3	6
TOTAL	99	178

85

Au total 18 disciplines sont enseignées entre les deux communautés de communes hors éveil musical.
5 ateliers sont également dispensés :
> 2 ensembles de violoncelles, violons et guitare : 1er cycle et 2ème cycle : 1 répétition / mois
> Atelier musique actuelle : 8 élèves répétition hebdomadaire
> Batucada (ensemble de percussions) : répétition hebdomadaire
> Orchestre d'harmonie + pianistes : répétition chaque 15 jours
> Atelier chant : répétition hebdomadaire

Activités de l'EMV

Mercredi 15 février 2023 : Journée découverte des percussions au musée de la musique de Céret

Mercredi 8 Mars 2023 : conférence sur les cloches au Musée de Céret

Samedi 8 Avril 2023 : concert au château d'Aubiry à Céret pour les fêtes de Pâques

Dimanche 16 avril 2023 : concert au stade Fondecave de Céret pour la dernière journée des phases qualificatives du Céret Sportif

Semaine du 17 au 21 avril 2023 : présentation des instruments dans les écoles primaires de Céret

Jeudi 21 avril 2023 : audition des classes de flûte, violon et violoncelle

Mercredi 17 mai 2023 : conférence concert au musée de la musique de Céret avec le groupe de musique Serr/Sere d'Egypte

Samedi 3 juin 2023 : concert à l'occasion du Printemps de Palaïda

Lundi 5 juin 2023 : audition de guitare au Musée de Céret

Mercredi 21 juin 2023 : portes ouvertes de l'école de musique en journée et 2 concerts à la salle de l'Union de Céret en soirée

Jeudi 16 novembre 2023 : concert à Montpellier avec Ibrahim Maalouf

Vendredi 8 décembre 2023 : concert pour les illuminations de Céret

Dimanche 10 décembre 2023 : participation de la batucada au marché de Noël de Maureillas

Mercredi 13 décembre 2023 : concert des élèves des classes de musique traditionnelle au musée d'art moderne de Céret.

PERSPECTIVES 2024

Développement de l'enseignement des instruments catalans pour asseoir l'identité de l'École de Musique du Vallespir.

Création d'une comédie musicale et 3 spectacles de fin d'année scolaire, à Saint Jean Pla de Cortès, Prats de Mollo et Céret.

86



62
vidéos réalisées
durant l'année



2 agents
composent le
service



2
mag réalisés au
cours de l'année
2023

COMMUNICATION

En 2023, le service communication de la Communauté de Communes du Vallespir a apporté son expertise et ses compétences au service de l'ensemble des pôles de compétences de la structure, assurant la conception, la production et la diffusion de supports de communication pour promouvoir les actions et projets du territoire. Voici un bilan non exhaustif des missions accomplies par le service.

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vall-Up Week-End 2023

- Plan de communication : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication complète pour cet événement entrepreneurial.
- Création de contenus vidéos : Réalisation de mini-vidéos destinées aux réseaux sociaux, incluant des teasers d'annonce ainsi qu'un «after movie» pour récapituler l'événement.
- Création graphique : Réalisation et conception de l'affiche officielle et des différents supports pour les réseaux sociaux.



87

SERVICE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Cartes interactives

- Collaboration étroite avec le service SIG pour la création de cartes interactives et dynamiques, facilitant l'accès à l'information géographique pour les habitants et les acteurs du territoire.

RÉDACTION ET MISE EN PAGE DES VALLESPIR MAG

- Le service communication a rédigé et mis en page de éditions du magazine Vallespir Mag, destiné à informer les habitants sur les actions et événements du territoire.



PRODUCTION INTERNE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le service communication réalise en interne l'ensemble des supports de communication pour tous les services de la Communauté de Communes, externalisant uniquement les missions d'impression.

En 2023, le service communication a joué un rôle essentiel dans la valorisation et la promotion des projets et services de la Communauté de Communes du Vallespir, en assurant une communication cohérente, dynamique et adaptée à chaque secteur.

PERSPECTIVES 2024

- Refonte globale du site web CCV et nouveau site web Vall-Up.
- Création logo CLS.
- Création logo et site web Contrat Local de Santé.
- Réalisation portraits d'entreprises et agriculteurs (+/- 40 vidéos).
- Création campagne de communication à grande échelle catalogue sud.
- Création et mise en place de la communication graphique des déchetteries Céret le Boulou en lien avec la mise en place des nouvelles REP.

88

➤ **Vote : Unanimité**

Délibération n° 2024/120/D

1/2 – Désignation des membres du comité local du service public pour l'emploi

Pour faire suite au courrier émanant de la Préfecture des Pyrénées-Orientales en date du 25 juillet 2024 réceptionné le 6 août 2024 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de nommer les membres du comité local pour l'emploi sur l'arrondissement de Céret représentant la Communauté des Communes du Vallespir comme suit :

Membre titulaire : François COMES

Membre suppléant : Michel COSTE

➤ **Vote : Unanimité**

2- FINANCES

Dossier présenté par Michel COSTE, Président

Délibération n° 2024/121/D

2/1 – Approbation du Rapport de la CLECT des 19 juin et 18 septembre 2024

Vu l'article L 133-7 du Code du Tourisme qui prévoit que la taxe de séjour est directement affectée au budget de l'Office de Tourisme dès lors que cet office de tourisme est un EPIC ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022/426/D portant la création fusion de l'Office Intercommunal du Tourisme ;

Vu la délibération n°2023/015/D du Conseil Communautaire prévoyant une clause de revoyure en 2024 sur les recettes de la taxe de séjour perçues par les communes en 2023 ;

Considérant qu'aucune délibération n'a été prise avant le 30 juin 2022 car l'EPIC OTC VALLESPIR n'existait pas à cette date ; Par conséquent, pour 2023 les délibérations communales restaient en vigueur et les communes étaient chargées de la percevoir et de la reverser à l'EPIC OTI ;

Considérant que le Conseil Communautaire en date du 20 mars 2023 a suivi l'avis de la CLECT réunie les 20 février et 1^{er} mars 2023 et a validé la proposition qui a consisté à retenir les moyennes des taxes de séjours perçues par les communes en 2021 et 2022 (en excluant l'année 2020) pour un montant total de 117 851.63 € avec une clause de revoyure en 2024 pour tenir compte de la perception de la taxe de séjour l'année 2023 par les communes ;

Considérant le rapport de la séance de la CLECT en date du 19 juin et 18 septembre 2024 joint à la présente note.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De prendre acte du rapport de la CLECT joint à la présente note et de le transmettre aux communes concernées.

Dit que les montants des attributions de compensation 2024 des communes concernées par ces modifications de la taxe de séjour seront soumis au Conseil Communautaire.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibération n° 2024/122/D

2/2 – Reversement de fiscalité aux communes membres : Attributions de compensation

Vu le rapport de la CLECT qui s'est réunie les 19 juin et 18 septembre 2024, rapport qui a été soumis au Conseil Communautaire le 30 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant des attributions de compensations compte tenu du transfert de la taxe de séjour à la CCV au profit de l'EPIC Office de Tourisme Vallespir, dont le montant référence avait donné lieu à un premier chiffrage en 2023, et a été révisé en 2024 à la demande des communes comme le prévoyait la clause de revoyure décidée lors de la réunion de la CLECT en 2023 ;

Considérant que cette réévaluation conduit à une augmentation des attributions de compensation en faveur des communes concernées pour un total de + 10 416,38 € par rapport aux conclusions de la CLECT 2023 ;

Considérant que ces nouveaux montants ne seront définitifs qu'après que chaque commune ait adopté le rapport de la CLECT ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De statuer sur les attributions de compensation au titre de l'année 2024 selon les propositions de la CLECT suivantes :

L'ALBERE	12 421,00 €
LE BOULOU	655 112,00 €
CERET	928 311,00 €
LES CLUSES	129 455,00 €
MAUREILLAS LAS ILLAS	29 019,00 €

LE PERTHUS	80 982,00 €
REYNES	25 611,00 €
SAINT JEAN PLA DE CORTS	72 498,00 €
TAILLET	909,00 €
VIVES	2 788,00 €
TOTAL	1 937 106,00 €

Communes	Montant AC 2023	Dont Taxe de séjour (CLECT 2023)	AC 2024 Montant provisoire (Hors AC Taxe de séjour)	Réévaluation Taxe de séjour (CLECT 2024)*	Variation Taxe de séjour	AC 2024 Montant définitif (Avec AC Taxe de séjour)
L'Albère	12 421,36 €	987,36 €	11 434,00 €	987,00 €	- 0,36 €	12 421,00 €
Le Boulou	647 459,41 €	29 820,41 €	617 639,00 €	37 473,00 €	7 652,59 €	655 112,00 €
Céret	927 449,28 €	38 007,28 €	889 442,00 €	38 869,00 €	861,72 €	928 311,00 €
Les Cluses	129 455,00 €		129 455,00 €			129 455,00 €
Maureillas	28 212,33 €	17 245,33 €	10 967,00 €	18 052,00 €	806,67 €	29 019,00 €
Le Perthus	80 982,00 €		80 982,00 €			80 982,00 €
Reynès	25 538,74 €	8 228,74 €	17 310,00 €	8 301,00 €	72,26 €	25 611,00 €
St Jean	71 474,50 €	23 562,50 €	47 912,00 €	24 586,00 €	1 023,50 €	72 498,00 €
Taillet	909,00 €		909,00 €			909,00 €
Vivès	2 788,00 €		2 788,00 €			2 788,00 €
Total	1 926 689,62 €	117 851,62 €	1 808 838,00 €	128 268,00 €	10 416,38 €	1 937 106,00 €

*arrondi à l'entier proche

➤ **Vote : Unanimité**

Délibération n° 2024/123/D

2/3 – Modification de la subvention à l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme »

Vu la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle établie entre la Communauté de Communes du Vallespir et l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme » du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2024/061 en date du 4 avril 2024 attribuant une subvention de 442 148,37 € à l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme » pour l'exercice 2024, et précisant que le montant de la subvention 2024 pourra être révisé en cours d'année à la suite des nouvelles conclusions de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui déterminera de façon définitive le montant de la taxe de séjour perçue par les communes et transférée à la CCV au profit de l'EPIC Office de Tourisme Vallespir conformément à la clause de revoyure prévue et figurant au procès-verbal de la CLECT du 1er mars 2023 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées du 18 septembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De réviser la subvention à l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme » de – 10 416,38 €, parallèlement à la revalorisation des attributions de compensation au profit des communes ;

D'attribuer pour l'exercice 2024 une subvention de 431 732,00 € à l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme » ;

Dit que les crédits suffisants ont été inscrits au budget 2024 de la Communauté de Communes du Vallespir ;

D'autoriser le Président à signer tout document utile à intervenir.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibération n° 2024/124/D

2/4 – Budget principal - Décision Modificative n°1/2024

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De procéder sur le budget 2024 aux virements de crédits suivants :

Fonctionnement :

- Augmentation des attributions de compensation de + 10 416,38 € et diminution d'autant de la subvention à l'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme », conformément aux conclusions du rapport de la CLECT 2024 ;
- Inscription de la demande de reversement des acomptes de subvention versés à l'association SYMPHONY PRODUCTIONS pour 56 000 €, en recettes (titre 721 bordereau 99 émis le 10 juillet 2024) et en dépenses (inscription de crédits en provisions de la créance associée, du fait du placement en liquidation judiciaire de l'association le 11 juillet dernier).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Désignation	Montant	Chapitre - Article	Désignation	Montant
014 - 739211	Attributions de compensation	10 416,38 €			
65 - 65748	Subvention Office de Tourisme Communautaire	- 10 416,38 €			
68 - 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	56 000,00 €	75 - 754	Demande de reversement acomptes subvention Symphony Productions (titre 721 bordereau 99)	56 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	56 000,00 €		TOTAL RECETTES	56 000,00 €

Investissement :

- Réallocation de crédits de fonds de concours 2024 entre communes ;
- Complément de crédits 2024 pour les opérations suivantes : aménagement voirie RD115 Reynès, signalétique des RD (feux récompense), Chalet de l'Albère, voirie en entrée de Saint Jean Pla de Corts, réaménagement de l'accueil ado de Céret ;
- Inscription de nouvelles dépenses, pour le lancement d'une étude de micro-stockage de l'eau (50 000 € TTC) et des travaux de réfection de trottoirs sur l'avenue du Vallespir en jonction de La Cabanasse (102 000 € TTC) ;
- Mobilisation de crédits 2024 dédiés initialement à la Maison des Producteurs (opérations décalées) et à des dépenses d'investissement imprévues.

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Opération - Article	Désignation	Montant	Opération - Article	Désignation	Montant
0082015 - 2041412	Fonds de concours Le Perthus	10 000,00 €			
0072015 - 2041412	Fonds de concours Les Cluses	19 769,36 €			
0052015 - 2041412	Fonds de concours Saint Jean-Pla-de-Corts	16 000,00 €			
0042015 - 2041412	Fonds de concours Céret	- 45 769,36 €			
156 - 21848	Réaménagement accueil ado Céret	3 000,00 €			
172 - 2152	Signalétique des RD : feux récompense	55 000,00 €			
183 - 2031	Aménagement voirie RD115 Reynès	60 000,00 €			
187 - 2317	Chalet de l'Albère	32 000,00 €			
188 - 2031	Stratégie agricole : étude micro-stockage eau	50 000,00 €			
201 - 2031	Voirie entrée St Jean Pla de Corts	10 000,00 €			
202 - 2317	Réfection trottoirs avenue du Vallespir jonction La Cabanasse	102 000,00 €			
182 - 2313	Maison des Producteurs	- 262 000,00 €			
999 - 2188	Dépenses imprévues	- 50 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES	- €		TOTAL RECETTES	- €

➤ **Vote : Unanimité**

Délibération n° 2024/125/D

2/5 – Autorisations de Programme pluriannuelles et Crédits de Paiements annuels
--

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes du Vallespir qui, dans le cadre du référentiel M57, précise les modalités de gestion des AP pour la collectivité, et notamment la présentation au Conseil Communautaire d'un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits à l'occasion du vote du Compte Administratif ;

Considérant que les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année ;

Considérant qu'au vu de la consommation des CP 2024, et conformément à la DM n°1 du Budget Principal sur l'exercice 2024, il convient d'actualiser la répartition des CP restants sur les exercices 2024 et 2025 pour l'AP n° 002-2023 MAISON DES PRODUCTEURS, avec la ventilation des CP suivante :

CP 2024 : – 262 000 €
CP 2025 : + 262 000 €

Considérant qu'au vu de la réévaluation du coût des travaux, il convient de réévaluer le montant de l'AP n° 001-2023 CHALET DE L'ALBERE de + 25 000 €, passant celle-ci de 295 000 € TTC à 320 000 € TTC, avec la ventilation des CP suivante :

CP 2024 : + 32 000 €
CP 2025 : - 7 000 €

Considérant qu'au vu de la réévaluation du coût des travaux, il convient de réévaluer le montant de l'AP n° 005-2023 PÔLE TECHNIQUE COLLECTE de + 50 000 €, passant celle-ci de 810 000 € TTC à 860 000 € TTC, avec la ventilation des CP suivante :

CP 2025 + 50 000 €

Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier les AP restantes :

003-2023 FONDS DE CONCOURS LE BOULOU
004-2023 FONDS DE CONCOURS REYNES

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De modifier les AP et les CP des autorisations de programme en cours comme suit :

Opération de programme	Opération	Chapitre	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT			
			AP votée à ce jour	Proposition révision	Total cumulé des AP	Crédits de paiements antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
001-2023 CHALET DE L'ALBERE	187		295 000,00 €	25 000,00 €	320 000,00 €	22 165,73 €	228 834,27 €	69 000,00 €	- €
001-2023 CHALET DE L'ALBERE		23 - Immo en cours	295 000,00 €	25 000,00 €	320 000,00 €	22 165,73 €	228 834,27 €	69 000,00 €	- €
002-2023 MAISON DES PRODUCTEURS	182		590 000,00 €	- €	590 000,00 €	273 084,44 €	54 915,56 €	262 000,00 €	- €
002-2023 MAISON DES PRODUCTEURS		21 - Immo corporelles	253 923,08 €	- €	253 923,08 €	253 923,08 €	- €	- €	- €
002-2023 MAISON DES PRODUCTEURS		20 - Etudes	28 976,00 €	- €	28 976,00 €	13 667,11 €	15 308,89 €	- €	- €
002-2023 MAISON DES PRODUCTEURS		23 - Immo en cours	307 100,92 €	- €	307 100,92 €	5 494,25 €	39 606,67 €	262 000,00 €	- €
003-2023 FONDS DE CONCOURS LE BOULOU	0132015		1 100 000,00 €	- €	1 100 000,00 €	241 477,61 €	708 300,00 €	150 222,39 €	- €
003-2023 FONDS DE CONCOURS LE BOULOU		20 - Subvention	1 100 000,00 €	- €	1 100 000,00 €	241 477,61 €	708 300,00 €	150 222,39 €	- €
004-2023 FONDS DE CONCOURS REYNES	0092015		416 666,67 €	- €	416 666,67 €	67 815,54 €	187 172,63 €	161 678,50 €	- €
004-2023 FONDS DE CONCOURS REYNES		20 - Subvention	416 666,67 €	- €	416 666,67 €	67 815,54 €	187 172,63 €	161 678,50 €	- €
005-2023 PÔLE TECHNIQUE COLLECTE	194		810 000,00 €	50 000,00 €	860 000,00 €	28 447,02 €	781 552,98 €	50 000,00 €	- €
005-2023 PÔLE TECHNIQUE COLLECTE		20 - Etudes	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	10 182,00 €	39 818,00 €	- €	- €
005-2023 PÔLE TECHNIQUE COLLECTE		23 - Immo en cours	760 000,00 €	50 000,00 €	810 000,00 €	18 265,02 €	741 734,98 €	50 000,00 €	- €
TOTAL			3 211 666,67 €	75 000,00 €	3 286 666,67 €	632 990,34 €	1 960 775,44 €	692 900,89 €	- €
TOTAL		20	1 595 642,67 €	- €	1 595 642,67 €	333 142,26 €	950 599,52 €	311 900,89 €	- €
TOTAL		21	253 923,08 €	- €	253 923,08 €	253 923,08 €	- €	- €	- €
TOTAL		23	1 362 100,92 €	75 000,00 €	1 437 100,92 €	45 925,00 €	1 010 175,92 €	381 000,00 €	- €

Dit que les crédits suffisants ont été inscrits au budget 2024 de la Communauté de Communes du Vallespir ;

D'autoriser le Président à signer tout document utile à intervenir.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibération n° 2024/126 - 135/D

2/6 – Fonds de concours aux communes membres : attributions

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre une Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » ;

Vu la délibération n°2022/238 approuvant le règlement pour les fonds de concours au profit des communes membres ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

1) Vu la délibération n°2024-21 en date du 2 août 2024 de la commune de TAILLET.

D'attribuer un fonds de concours de 16 748,00 € à la commune portant sur les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie Carrer d'Amunt, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 33 496,40 € HT (40 195,68 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **16 748,00 € HT (50%)**
Commune : 16 748,40 € HT (50%)

➤ **Vote : Unanimité**

2) Vu la délibération n°32/2024 en date du 10 juillet 2024 de la commune de LE PERTHUS.

D'attribuer un fonds de concours de 30 413,00 € à la commune portant sur des travaux de construction de toilettes publiques, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 84 000,00 € HT (100 800,00 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **30 413,00 € HT (36%)**
Commune : 30 413,00 € HT (36%)
Conseil Départemental AIT : 23 174,00 € HT (28%)

➤ **Vote : Unanimité**

3) Vu la délibération n°32/2024 en date du 10 juillet 2024 de la commune de LE PERTHUS.

D'attribuer un fonds de concours de 8 628,38 € à la commune portant sur les travaux de construction d'un Club House, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 196 601,00 € HT (235 921,20 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **8 628,38 € HT (4%)**
Commune : 39 320,20 € HT (20%)
Fédération Française de Tennis : 22 000,00 € HT (11%)
Fonds régional d'Intervention : 18 180,00 € HT (9%)
Conseil Départemental AIT : 25 900,00 € HT (13%)
Etat DETR : 82 572,42 € HT (42%)

➤ **Vote : Unanimité**

4) Vu la délibération n°32/2024 en date du 10 juillet 2024 de la commune de LE PERTHUS.

D'attribuer un fonds de concours de 26 761,66 € à la commune portant sur l'achat de deux véhicules pour les ASVP et les services techniques, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 53 523,33 € HT (64 228,00 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **26 761,66 € HT (50%)**
Commune : 26 761,67 € HT (50%)

➤ **Vote : Unanimité**

5) **Vu** la décision n°2024-15 en date du 11 juillet 2024 de la commune de MAUREILLAS LAS ILLAS.

D'attribuer un fonds de concours de 4 777,50 € à la commune portant sur la fourniture et la pose de stores et d'un film dépoli à l'école maternelle Nicolas de Condorcet, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 9 555,00 € HT (11 466,00 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **4 777,50 € HT (50%)**
Commune : 4 777,50 € HT (50%)

➤ **Vote : Unanimité**

6) **Vu** la décision n°2024-20 en date du 6 septembre 2024 de la commune de MAUREILLAS LAS ILLAS.

D'attribuer un fonds de concours de 4 791,00 € à la commune portant sur les travaux de réalisation d'un passage à gué pour un captage d'eau en surface route de Manrell, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 9 582,00 € HT (11 498,40 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **4 791,00 € HT (50%)**
Commune : 4 791,00 € HT (50%)

➤ **Vote : Unanimité**

7) **Vu** la décision n°0029/2024 en date du 16 septembre 2024 de la commune de SAINT JEAN PLA DE CORTS.

D'attribuer un fonds de concours de 8 900,00 € à la commune portant sur les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques Chemin de la Pave, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 43 551,00 € HT (52 261,20 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **8 900,00 € HT (20%)**
Commune : 9 041,80 € HT (21%)
SYDEEL 66 : 15 665,60 € HT (36%)
ENEDIS : 9 673,60 € HT (22%)
ORANGE : 270,00 € HT (1%)

➤ **Vote : Unanimité**

8) **Vu** la décision n°0030/2024 en date du 16 septembre 2024 de la commune de SAINT JEAN PLA DE CORTS.

D'attribuer un fonds de concours de 20 000,00 € à la commune portant sur les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques rue de la Close et rue de la Tranquillité, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération : 95 918,00 € HT (115 101,60 € TTC)

Fonds de concours CC Vallespir : **20 000,00 € HT (21%)**
Commune : 23 338,00 € HT (24%)
SYDEEL 66 : 31 770,00 € HT (33%)
ENEDIS : 20 000,00 € HT (21%)
ORANGE : 810,00 € HT (1%)

➤ **Vote : Unanimité**

9) Vu la décision n°20/2024 en date du 11 juillet 2024 de la commune de CERET.

D'attribuer un fonds de concours de 68 100,17 € à la commune portant sur la création d'un centre public de santé provisoire en bâtiments modulaires, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :	309 546,23 € HT (371 455,48 € TTC)
Fonds de concours CC Vallespir :	68 100,17 € HT (22%)
Commune :	68 100,17 € HT (22%)
Région :	68 100,17 € HT (22%)
Etat DETR :	61 909,24 € HT (20%)
Conseil Départemental :	43 336,48 € HT (14%)

B Baranoff précise que le centre de santé est enfin en train d'aboutir et que trois médecins vont venir s'y installer. Ils pourront recevoir tous les habitants de la CCV qui n'ont pas de médecin. C'est le résultat en outre du travail important réalisé par le Contrat Local de Santé.

➤ **Vote : Unanimité**

10) Vu la décision n°27/2024 en date du 24 septembre 2024 de la commune de CERET.

D'attribuer un fonds de concours de 150 000,00 € à la commune portant sur l'acquisition des arènes, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :	420 000,00 € HT (420 000,00 € TTC)
Fonds de concours CC Vallespir :	150 000,00 € HT (36%)
Commune :	270 000,00 € HT (64%)

➤ **Vote : Unanimité**

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossier présenté par François COMES, Vice-Président délégué à l'économie et au tourisme

Délibérations n° 2024/136/D

3/1- Annulation d'une aide à l'immobilier d'entreprises attribuée à Vallespir Construction à Céret – SCI el Candel

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vallespir n°2021/208/D du 13/12/2021 portant octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise Vallespir Construction, désignée SCI El Candel, à Céret, d'un montant de 13 925,00€ pour la construction d'un hangar à Céret constituant un établissement secondaire au siège localisé à Prats de Mollo La Preste ;

Considérant que cette aide communautaire était adossée au dispositif régional d'aide à l'immobilier d'entreprise, sollicité par l'entreprise en cofinancement de la Communauté de Communes à hauteur de 21% de l'investissement, soit 32 491,00€, en complément des 13 925,00€ représentant 9% de l'investissement, demandés à la Communauté de Communes ;

Considérant que le Conseil Régional n'a pas accordé l'aide sollicitée par l'entreprise par notification écrite en date du 07/06/2022 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'annuler l'octroi de l'aide à l'entreprise Vallespir Construction, désignée SCI El Candel, au regard de l'absence de cofinancement régional ;

D'autoriser le Président à signer tout document utile à l'application de cette décision.

➤ **Vote : Unanimité**

3/2- Affaires foncières : PAE En Cavallès à Le Boulou - cession du lot n° 11 et lot n°12 - Parcelles AD 115 et AD 116 – Société CSTM

Vu l’avis des Domaines en date du 17/11/2023 ;

Considérant que la Communauté de Communes a été sollicitée par la SCI CSTM, immatriculée 925 320 400 au RCS de Perpignan, et représentée par son dirigeant M. Cyril PISTORESI pour l’acquisition de foncier à vocation économique sur le PAE En Cavallès à Le Boulou ;

Considérant que M. Cyril PISTORESI souhaite acquérir les lots n°11 et 12 composés des parcelles AD 115 et AD 116, d’une superficie respective de 827 m² et 907 m² pour un montant total de 77 695,00€ HT plus TVA au taux en vigueur ;

Considérant que l’activité qui sera développée sur ce site inclut des opérations liées à la serrurerie, aux charpentes et constructions métalliques, à la fabrication de mobilier, ainsi qu’à la réparation et à l’entretien multi-services, est actuellement limitée par l’exiguïté de ses locaux et nécessite une superficie appropriée pour favoriser son expansion et renforcer une économie dynamique et attractive sur le territoire ;

Considérant l’avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 15/05/2024 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D’approuver la cession des parcelles AD 115 et AD 116, lot N°11 et lot N°12 du lotissement dans le PAE En Cavallès à Le Boulou d’une superficie de 1734 m² pour un montant hors taxes de 77 695,00 €.

Et d’autoriser le Président à signer tout document utile concernant ce dossier, et notamment l’acte de cession

➤ **Vote : Unanimité**

4- ENFANCE ET JEUNESSE

Dossier présenté par Jean VILA, Vice-Président délégué à l’Enfance-Jeunesse

4/1 Dénonciation des conventions d’objectifs et de moyens conclues avec les associations gestionnaires d’accueil de loisirs de mineurs Maison des Jeunes et de la Culture de LE BOULOU et Centre de Loisirs associatif de CERET

Considérant qu’à la suite du transfert de la compétence enfance jeunesse, la Communauté de Communes du Vallespir a repris le partenariat que les communes avaient avec ces associations notamment le soutien financier par le versement annuel d’une subvention d’équilibre et diverses prestations en nature qui permettent à ces accueils de mineurs associatifs de fonctionner ;

Considérant que les associations Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et centre de loisirs associatif proposent un accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires depuis de nombreuses années dans les communes de LE BOULOU et de CERET ;

Considérant que ces associations exercent donc sur ces deux communes une compétence qui relèvent de l’intercommunalité dans un cadre éducatif défini par les élus au niveau du territoire et gère pour elle le service ;

Considérant qu’une convention d’objectifs et de moyens avaient été signée en 2017 et avait été renouvelée en 2022 avec ces associations la dernière échéance était le 31/12/2025 ;

Considérant que ce dispositif contractuel avait été maintenu au transfert de la compétence compte tenu du caractère historique de la présence de ces associations sur les communes de LE BOULOU et CERET mais qu’il ne répond pas aux obligations de mise en concurrence qui doit être respectées par les collectivités car l’association agit à la demande de la collectivité ce qui s’assimile à assurer une prestation de service sans consultation d’autres opérateurs privés qui exercent dans le domaine de l’éducation populaire ;

Considérant les difficultés particulières des deux associations, difficultés financières pour l’une, structurelles pour l’autre, le manque constaté depuis plusieurs années de parents bénévoles pour s’impliquer dans le

fonctionnement associatif ce qui remet en question le modèle participatif à l'origine de ces associations d'éducation populaire ;

Considérant le projet politique enfance jeunesse de la Communauté des Communes du Vallespir contractualisé par la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF qui prévoit notamment : Le maillage territorial avec harmonisation et lisibilité des conditions d'accueils pour toutes les familles du territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 04/04/2024 et du Bureau des Maires du 09 Septembre dernier dans un souci de services homogénéisés sur le territoire et d'enveloppe financière maîtrisée.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De mettre fin à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec les associations Maison des Jeunes et de la Culture de LE BOULOU et Centre de Loisirs Associatif de CERET au 31/12/2024,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions pour organiser la reprise en gestion régie directe les accueils de loisirs de mineurs précédemment assurés par ces associations :

- Commune de CERET : Accueil de Loisirs maternelles 3/5 ans et élémentaires
- Commune de LE BOULOU : Accueil de loisirs élémentaires : 6/10 ans et adolescents : 11/17 ans

D'autoriser le Président à effectuer et à signer les démarches suivantes :

- Déclarations à M. le Préfet des Pyrénées Orientales/Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Déclaration à Mme la Présidente du Conseil Départemental /Service PMI
- Déclaration à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales et Mutualité Agricole Grand Sud
- Convention de mise à dispositions de locaux et de services de restauration et d'entretien par les communes de CERET et Le BOULOU

De transférer au Budget Primitif 2025 les crédits alloués aux subventions aux deux associations sur les comptes 012 et 011 de la collectivité par conséquent à la reprise en régie de ces services et au transfert réglementaire du personnel de l'association conformément à l'article L1224-3 du Code du Travail.

➤ **Vote : Unanimité**

J Vila présente le dossier et précise que ce dossier a été mené en concertation avec les associations concernées.

C Grezes demande plus de détails sur la santé des associations : est-ce le résultat d'une mauvaise gestion ?

J Vila précise que les explications sont différentes en fonction des associations : difficulté d'organisation importante, de personnel. L'association du Boulou a eu des difficultés financières en 2023. L'objectif pour cette reprise en régie est d'avoir le même fonctionnement que pour les crèches : mutualisation du personnel à l'échelle de toutes les structures.

Délibérations n° 2024/139/D

4/2 - Accueil de loisirs Périscolaire – Renouvellement des conventions de mutualisation avec les communes de Céret, Maureillas las Illas et Le Boulou pour le fonctionnement du service périscolaire intercommunal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article. L 5211-4-1 ;

Vu les statuts de la Communauté des Communes du Vallespir et la compétence : actions communautaires en matière de petite enfance et enfance jeunesse (à l'exclusion des garderies municipales) ;

Considérant que la Communauté des Communes organise et gère depuis le 1^{er} septembre 2021 des accueils de loisirs périscolaires dans les communes de CERET, MAUREILLAS LAS ILLAS et LE BOULOU le matin avant l'école, à la pause méridienne, et l'après-midi à la sortie de l'école ;

Considérant que la convention de mise à disposition de service intervenue à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de trois ans prévoit sa prorogation pour une même durée par délibération concordante des organes délibérants des collectivités concernées. (Art. 6 de la convention initiale) ;

Considérant que le Comité Social Territorial a été saisi pour avis sur la prorogation de cette convention compte tenu que le fonctionnement actuel satisfait l'ensemble des collectivités concernées, et permet une bonne organisation et gestion des services périscolaires ;

Il est proposé au Conseil Communautaire et aux communes de CERET, LE BOULOU, MAUREILLAS LAS ILLAS :

De poursuivre la mutualisation des moyens matériels et humains afférent à ce service d'accueil de loisirs associé à l'école dans les conditions de la convention initiale pour une durée de trois ans à compter 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2027 avec actualisation des annexes précisant l'occupation des locaux, l'inventaire du matériel mutualisé, et la désignation des agents communaux mis à disposition,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2024/140/D

4/3- Mutualisation du logiciel de gestion des services périscolaires

Vu la convention tripartite signée entre la Communauté des Communes du Vallespir, la commune de Maureillas Las Illas et le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) en date du 10 juin 2021, renouvelée le 4 janvier 2023 aux fins de mutualisation du logiciel métier PARASCOL développé pour la gestion des inscriptions, la facturation, les relations numériques avec les familles des élèves ayant recours aux services périscolaire et de restauration ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2024 autorisant la commune de CERET à se retirer du Syndicat Intercommunal Scolaire et à gérer de façon autonome son service de restauration scolaire à l'instar de la commune de Maureillas-Las Illas à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant que la commune de CERET a sollicité la Communauté des Communes du Vallespir pour mutualiser le logiciel de gestion Parascol et son portail « Famille » ;

Considérant que ce dispositif permet de gérer les inscriptions, les présences, les facturations, les paiements et les projets d'accueils individualisés, le tout avec un dossier famille unique pour tous les services proposés par les différentes collectivités engagées dans ce dispositif ;

Dans un souci commun d'optimisation des moyens et des coûts, pour faciliter également les démarches des familles auprès des différents services péri et extra-scolaire proposés sur le territoire du Vallespir ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'élargir la mutualisation du logiciel de gestion des services aux familles portail famille « Parascol » avec la commune de Céret dans les conditions prévues par le projet de convention joint à la présente note qui sera soumis aux conseils municipaux et conseil syndical du SIS ;

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2024/141/D

4/4 – Demande de la prestation de service « Jeunes » à la Caisse d'Allocations Familiales des PO

Considérant qu'afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie la branche Famille a créé en 2020 la prestation de service jeune (PS) ;

La PS jeune soutient des projets dédiés à l'accompagnement éducatif des jeunes en particulier des adolescents âgés de 12 à 17 ans. Elle finance des postes d'animateurs qualifiés en prenant 50 % des dépenses associées (salaires et charges à caractère général) dans la limite d'un plafond en 2024 fixé à 44 357 € ;

Considérant que dans le cadre d'un appel à projet de la MSA de 2023 « Grandir en Milieu rural » les locaux dédiés actuellement à l'Info Jeune au sein du service jeunesse de Céret ont fait l'objet d'un réaménagement plus moderne, fonctionnel et convivial pour que les jeunes puissent se réunir et être acteurs de leurs loisirs et de leurs projets permettant de créer une offre de service complémentaire à l'Info Jeune et à l'accueil de loisirs adolescent du Vallespir : l'Espace d'Initiative Jeunes ;

Considérant qu'au sein de cet espace les jeunes pourront être accueillis pendant le temps scolaire à la pause méridienne, pendant les vacances scolaires et certains vendredis en soirée pour avoir accès aux informations de l'Info Jeunes, disposer d'un espace numérique connecté, participer aux activités et projets de loisirs proposés par la structure, participer à des ateliers participatifs, et ce, afin d'y développer l'autonomie, encourager la participation citoyenne, soutenir des projets personnels et collectifs, créer des opportunités d'apprentissage ;

Considérant que cet espace d'initiative jeune a été présenté à la Caisse d'Allocations Familiales au mois de mai dernier lors du bilan annuel de la Convention Territoriale Globale qui a constaté l'évolution significative depuis 2021 des services enfance jeunesse familles au sein de notre territoire. Lors de cette réunion les représentants de la CAF des PO nous ont informés que le projet d'Espace d'Initiative Jeune de la Communauté des Communes du Vallespir répondait exactement aux critères d'éligibilité à la nouvelle prestation de service « Jeunes » ;

A noter que cet espace d'initiative jeune à vocation à s'étendre dans un 2^{ème} temps sur la commune de LE BOULOU.

En 2024 le service compte un agent qui répond aux critères de qualification requis par la CAF qui a occupé 0.75 équivalent temps plein sur cette mission, la rémunération de ce poste correspond à la part la plus importante du budget dédié à ce service complété par des charges à caractère général pour un total de dépenses prévisionnelles à présenter à la CAF de 40 660 € et une recette de prestation de service attendue pour l'année 2024 de 20 330 € ;

Considérant l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 26 Septembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à la « Prestation de service jeune » pour accompagner l'ouverture de l'Espace d'Initiative jeunes du Vallespir dont l'ouverture et l'inauguration auront lieu prochainement.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2024/142/D

4/5– Demande de renouvellement du label « info Jeunes » auprès des services départementaux de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Vu le décret N°2017-574 modifié et l'arrêté du 19 avril 2017 relatifs à la labellisation des structures information Jeunesse ;

Vu l'instruction DJEPVA-SD1A n°119 du 18 mars 2022 ;

Considérant que le label Information jeunes est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective ;

Considérant que ce label a été accordé par l'Etat à notre collectivité en 2018 puis renouvelé pour trois ans en 2021 et est arrivé à échéance en septembre 2024 ;

Considérant que ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des deux demandes précédentes ;

Considérant que cette demande est basée sur le plan d'actions en cours de réalisation, présenté et approuvé par la commission enfance jeunesse sur les 5 axes suivants :

- Proximité et itinérance
- Numérisation et partage de l'information
- Développement des réseaux et participation aux actions collectives
- Sensibilisation et accès aux droits
- Soutenir les projets et les initiatives des jeunes

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 26 Septembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser le Président a déposé auprès des services départementaux de l'éducation, de la jeunesse et des sports une demande de renouvellement en vue de l'obtention du label Information Jeunesse pour une durée de 6 ans.

➤ **Vote : Unanimité**

4/6 – Rectification de la tarification de l'accueil de loisirs périscolaires

Vu la délibération du 15 juillet 2024 du Conseil Communautaire n° 2024/115/D a instauré la tarification de l'accueil de loisirs périscolaire ;

Considérant que le paramétrage informatique de cette nouvelle tarification a fait apparaître une difficulté lorsque sur certaines tranches le prix du 2^{ième} et 3^{ième} accueil n'étaient pas un multiple du prix de base d'1 accueil rendant la facturation impossible à faire ;

Sous réserve de l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 26 Septembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

De rectifier cette tarification suivant les corrections ci-dessous :

**TARIFS TRIMESTRIELS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
CERET, LE BOULOU ET MAUREILLAS LAS ILLAS**

	Quotient Familial de la famille	1 accueil (matin, midi ou soir)	2 accueils (matin et midi ou midi et soir ou matin et soir)	3 accueils (matin et midi et soir)
	1 à 350 €	3,0 €	6,0 €	9,0 €
	351 à 500 €	5,0 €	9 10,0 €	13 15,0 €
	501 à 700 €	6,0 €	12,0 €	18,0 €
	701 à 900 €	8,0 €	15 16,0 €	22 24,0 €
	901 à 1200 €	9,0 €	18,0 €	26 27,0 €
	1201 à 1500 €	10,0 €	20,0 €	30,0 €
	1501 à 1999 €	12,0 €	23 24 €	35,0 36,0 €
	2000 € et +	13,0 €	26,0 €	40 39,0 €
Pas de numéro CAF Tarif de base	0	15	30	45

Remise sur le tarif pour tous les accueils : 10 % pour le deuxième enfant, au-delà :10% supplémentaire par enfant. (Exemple : pour un quotient compris entre 1 et 350€ le tarif appliqué sera de 3€ pour 1 accueil, 2,70€ pour le deuxième enfant et de 2,43€ pour le 3ième enfant).

➤ **Vote : Unanimité**

5- PERSONNEL

Dossier présenté par Michel COSTE

5/1- Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De modifier le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/10/2024 pour créer deux postes du cadre d'emploi des agents de maitrise territoriaux au grade d'agent de maitrise territorial pour permettre la nomination de deux agents du Pôle Gestion Valorisation des déchets au titre de la promotion interne 2024.

Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de la démarche de restructuration de ce Pôle à la suite du changement du mode de collecte avec reprise en régie des déchetteries.

➤ **Vote : Unanimité**

5/2 – Mise en place du télétravail suivant année d'expérimentation

Vu la délibération du 22 mai 2023 n° 2023/129/D relative à la mise en œuvre du télétravail à titre expérimental avec l'approbation des chartes informatiques et du télétravail ;

Considérant le bilan de l'année d'expérimentation joint à la présente note qui a été présenté au comité social territorial en séance du 10 juillet 2024 ;

Considérant que l'année d'expérimentation a été probante,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De mettre en place le télétravail comme forme d'organisation de travail dans la collectivité à titre définitif à compter du 1^{er} septembre 2024 dans les conditions mises en place durant l'année d'expérimentation :

- Approbation et signature de la charte télétravail valant règlement
- Demande et Signature du protocole d'accord triparties
- Approbation et signature de la charte informatique
- Versement de l'allocation forfaitaire prévue par décret 2021-1123 du 26/08/2021.

D'approuver le règlement intérieur intégrant la charte télétravail et la charte informatique opposable au personnel territorial de la communauté des communes concerné par l'utilisation des outils numériques et par le télétravail ;

De prendre acte que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2024, et que la mise en œuvre opérationnelle sera liée à la possibilité de la collectivité à y répondre en termes de matériel et de sécurité informatique, la collectivité étant dans une démarche de reconstruction de son système d'information et de renouvellement d'équipement en cours ;

D'évaluer tous les trois le dispositif pour en mesurer l'évolution et les besoins d'adaptation éventuels futurs ;

D'affecter des crédits ouverts au budget sur le chapitre 012 pour le versement de l'allocation forfaitaire.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2024/146/D

6/ COMPTE RENDUS DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

En vertu des articles L. 5111-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n° 2020/114 du 30 juillet 2020, Monsieur le Président a procédé aux signatures des actes et marchés suivants :

- **Travaux de réhabilitation de la friche industrielle à Céret en vue de l'implantation d'une nouvelle activité économique – Lot n°8 – Menuiseries extérieures – Titulaire : SOCIETE DE TRANSFORMATION D'ALUMINIUM Avenant n°2 au marché.**
Le présent avenant a pour objet de faire le décompte final entre les travaux en plus et moins-values intervenues durant l'exécution du chantier.
Montant du marché avant avenant : 309 595,00€ HT – 371 514,80€ TTC
Montant de l'avenant : - 15 006,00€ HT / - 18 007,20€ TTC.
Nouveau montant du marché : 294 589,00€ HT – 353 506,80€ TTC.
% d'écart introduit par l'avenant : - 2,70%
- **Mise en place d'un feu récompense sur l'Avenue du Vallespir à Céret.** Le présent devis a été attribué le 8 juillet 2024 à la société **SIGNALISATION GRAND SUD**, domiciliée 360, Rue Beau de Rochas – 66 000 PERPIGNAN, pour un montant de 6 974.82€ HT – 8 369.78€ TTC.
- **Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de liaisons douces et d'aménagements paysagers à l'entrée Ouest (RD115) sur la Commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts.** Le présent marché a été attribué le 9 juillet 2024 au groupement d'entreprises désigné ci-dessous pour un montant de 14 250,00€ HT – 17 100,00€ TTC :

Mandataire :
SEIRI
70, Avenue de Milan
66 000 PERPIGNAN

Co-traitant 1 :
POOLA
10, Rue Roubo
75 011 PARIS

- **Mission d'accompagnement à l'organisation des déplacements des employés en zones d'activités économiques – Titulaire : IMMERGIS.**

Avenant n°1 au marché

Pendant l'exécution de la prestation « concertation », il s'est avéré que le projet envisagé initialement n'a pas donné les attendus souhaités initialement.

L'objet la « PSE 1 » était de rédiger un rapport complet de la mission (diagnostic + concertation + plan d'actions). En l'état actuel et compte-tenu du peu d'éléments dont nous disposons, il n'est pas envisageable de réaliser un tel document. Il est convenu avec le titulaire du marché que cette prestation fait l'objet d'une moins-value sur le montant du marché.

Montant du marché avant avenant : 14 791,67€ HT
Montant de l'avenant : - 2 041,67€ HT
Ecart en pourcentage introduit par l'avenant : - 13.80%
Montant du marché après avenant : 12 750,00€ HT

- **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de fourniture d'électricité.** Le présent marché a été attribué le 22 juillet 2024 à la société **UNIXIAL**, domiciliée 1, Impasse du Louradou – 31 180 ROUFFIAC TOLOSAN, pour un montant de 2 800,00€ HT – 3 360,00€ TTC.
- **Mise en place d'un feu récompense sur l'Avenue Foch à Céret.** Le présent devis a été attribué le 22 juillet 2024 à la société **SIGNALISATION GRAND SUD**, domiciliée 360, Rue Beau de Rochas – 66 000 PERPIGNAN, pour un montant de 19 523.46€ HT – 23 428.15€ TTC.
- **Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plateforme bois et métal d'une surface de 220 m² au lieu-dit Le Pont de Reynès.** Le présent marché a été attribué le 13 août 2024 au groupement d'entreprises désigné ci-dessous pour un montant de 20 300,00€ HT – 24 360,00€ TTC :

Mandataire :
ARCHI CONCEPT
2, Boulevard des Pyrénées
66 000 PERPIGNAN

Co-traitant 1 :
OTCE LANGUEDOC-ROUSSILLON
23, Rue de la Sardane
66 000 PERPIGNAN

- **Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'Avenue des Albères à Maureillas-las-Illas.** Le présent marché a été attribué le 19 août 2024, à la société **SARL BE2T**, domiciliée 440, Rue James Watt – 66 100 PERPIGNAN, pour un montant de 13 275,00€ HT – 15 930,00€ TTC.

7/ AFFAIRES DIVERSES

Annette Aicardi présente la situation de l'antenne 5G sur le hameau de Villargell : Orange a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'implantation d'une antenne 5G de 40 mètres (immeuble de 15 étages) de haut, à 150 mètres de la première habitation sur une parcelle agricole privée.

Le projet initial était de 24 mètres. Ce projet est préjudiciable pour les habitants de Villargell, de Saint Pla de Corts et même des habitants du Vallespir : sera visible de très loin dégradation du paysage, impact sur la santé que beaucoup de personnes réfutent. Pour autant des scientifiques ont démontré une exposition sur 3 km.

Elle sollicite le Président de la Communauté de Communes et le Conseil Communautaire pour une prise de positions : cause commune pour l'ensemble du territoire.

M Coste demande des précisions sur l'autorisation d'urbanisme.

Les habitants ne comprennent pas l'utilité de cet équipement la connexion existante est suffisante

La difficulté c'est que c'est une relation entre Orange et un particulier.

G Gatounes demande s'il y a une zone blanche dans le secteur. Selon Annette AICARDI, une antenne 4G suffirait.

F Comes précise qu'Orange veut aussi implanter une autre antenne sur LE BOULOU. Il s'interroge sur la possibilité d'un tel ouvrage : pas de possibilité d'éoliennes au niveau du SCOT et comment une telle antenne possible.

M Coste se propose de rencontrer le collectif pour cette action et va regarder ce qu'il est possible de faire.

T Thadée invite chacun à faire circuler l'information pour le loto du patrimoine pour le fort de Bellegarde : date de vote 15 octobre.

La séance est levée à 20h30

Le Président,
Michel COSTE

La Secrétaire de Séance,
Florence CARLIER-RUIZ